



COMMUNE DE CHENENS

Chemin de l'Ecole 8 – 1744 Chénens

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale extraordinaire le

**jeudi 21 mars 2024, à 20h00,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023.
3. Demande de crédit additionnel « Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux » :
 - 3.1. Présentation du projet
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Vote.
4. Demande de crédit additionnel « Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés » :
 - 4.1. Présentation du projet
 - 4.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3. Vote.
5. Demande de crédit d'investissement « Route de Cottens – participation à l'étude cantonale – projet d'ouvrage » :
 - 5.1. Présentation du projet
 - 5.2. Rapport de la Commission financière
 - 5.3. Vote.
6. Informations du Conseil communal *ad interim*.
7. Divers

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».